

Motion du Conseil communautaire du Grand Charolais
Pour la sauvegarde et la modernisation de l'axe ferroviaire
Moulins – Paray-le-Monial – Lyon

Le Conseil communautaire du Grand Charolais exprime sa vive préoccupation quant à l'avenir de l'axe ferroviaire **Moulins – Paray-le-Monial – Lyon**, infrastructure indispensable à la mobilité des habitants, au développement économique et à l'attractivité de notre territoire. Cette motion s'appuie sur les motions prises depuis plusieurs années et l'étude pilotée et financée par notre intercommunalité en 2023.

Le tronçon **Moulins – Paray-le-Monial** ne constitue pas une simple ligne locale. Il est le maillon essentiel d'un axe ferroviaire interrégional reliant l'Auvergne, la Bourgogne-Franche-Comté et la métropole lyonnaise. Il assure notamment la circulation du **TER Lyon–Tours**, l'une des rares liaisons ferroviaires transversales reliant l'est et le centre de la France sans passer par Paris. À ce titre, son rôle dépasse largement les seuls territoires qu'il traverse et participe à la cohésion des réseaux ferroviaires nationaux.

Cet axe permet chaque jour à tous les usagers et notamment les salariés, étudiants, apprentis, entreprises et touristes de rejoindre leurs destinations. Il constitue également une liaison stratégique avec les **trains Intercités** au départ de Moulins et représente, pour les habitants du Charolais, de l'ouest de la Saône-et-Loire et des territoires voisins, une **véritable alternative au TGV** pour rejoindre Paris. Dans un contexte où le coût des déplacements devient un enjeu majeur, cette ligne garantit une mobilité ferroviaire financièrement accessible au plus grand nombre et participe pleinement au principe d'égalité entre les territoires.

Or, les difficultés d'exploitation constatées depuis plusieurs semaines, liées à la dégradation de l'infrastructure, fragilisent fortement cet axe stratégique. Les limitations de circulation, les retards, les suppressions de trains et la réduction de capacité risquent d'entraîner une **baisse durable de fréquentation qui ne serait que la conséquence directe de la dégradation du service.**

Face à cette situation, **l'État a pris ses responsabilités** en annonçant sa participation au financement des travaux d'urgence à hauteur de **50 %**, soit **25 millions d'euros**. Cet engagement exceptionnel traduit la reconnaissance par l'État du caractère stratégique de cette infrastructure. Il est toutefois **conditionné à une décision rapide de la Région Bourgogne-Franche-Comté**, appelée à financer le solde des travaux. Sans cette participation régionale, les crédits de l'État ne pourront être mobilisés et les travaux indispensables ne pourront être engagés.

Au-delà de cette première intervention, une seconde phase de régénération complète de la ligne, estimée à **35 millions d'euros**, devra être inscrite dans les futurs programmes d'investissement afin de garantir durablement la sécurité, la fiabilité et le développement de cet axe ferroviaire interrégional.

En conséquence, le Conseil communautaire du Grand Charolais demande à la Région Bourgogne-Franche-Comté de **confirmer sans délai son engagement financier** afin de permettre le lancement immédiat des travaux d'urgence. Il appelle également l'État, les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau et SNCF Voyageurs à poursuivre ensemble les investissements nécessaires pour assurer la

modernisation et la pérennité de cet axe ferroviaire stratégique. **L'État devra notamment maintenir sa participation à hauteur de 50 % pour les futurs travaux de régénération.**

Le Conseil communautaire rappelle que cette ligne dépasse largement les enjeux locaux. En reliant Lyon à Tours, en assurant des correspondances nationales et en desservant plusieurs régions, elle constitue un maillon essentiel du réseau ferroviaire français. Sa préservation est un enjeu de mobilité, d'aménagement du territoire, de développement économique et de transition écologique.

Il rappelle également l'engagement conjoint depuis plus de 4 ans avec les autres EPCI du tracé de la branche Paray-Lyon (Brionnais-Sud-Bourgogne, Ouest Rhodanien et Beaujolais-Pierres-Dorées) et leur financement conjoint de "*l'Etude sur le fonctionnement actuel et le potentiel de développement de la ligne TER Paray-le-Monial Lyon*" que tous les élus nationaux des deux régions AURA et B-FC ont porté et défendu. Et de l'association du Grand Charolais au projet de requalification urbaine de la gare de Paray le Monial, une des gares les plus fréquentées du département de Saône-et-Loire en raison de son rôle majeur d'étoile ferroviaire desservant Lyon, Dijon et Nevers -Moulins -Clermont.

Enfin il souligne encore le cofinancement conséquent apporté par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour les travaux de rénovation de la branche à voie unique entre Lozanne et Paray-le-Monial en 2017 mais dont les bienfaits en temps de trajet et en cadencement ont été effacés par le gel par la SNCF d'un demi-poste d'aiguilleur à la gare de Lamure-sur-Azergues.

Par cette motion, le Conseil communautaire du Grand Charolais appelle l'ensemble des partenaires à agir rapidement afin que les financements soient définitivement sécurisés et que les **travaux indispensables soient engagés sans délai.**